

12 Novembre 2019
Communiqué de Presse

EUROP ASSISTANCE FAIT LE POINT SUR SES DIX ANS D'EXPÉRIENCE DANS LES INTERVENTIONS URGENTES AU DOMICILE !

Personnes de contact:

Xavier Van Caneghem
PR & Market Analyst
0473.46.82.00
xavier.van.caneghem@europ-assistance.be

facebook.com/europassistance
twitter.com/EA_BEL
<http://blog.europ-assistance.be/>

Véronique Adam
Interel
02.213.13.01
Veronique.adam@interelgroup.com

L'hiver et la chute des températures signent souvent le début de quelques soucis de chauffage, mais aussi de canalisations d'eau, en plus des soucis domestiques classiques tels que la panne de courant, le bri d'une fenêtre en plein hiver. Et il est rare que nous disposions d'un réseau personnel ou d'un homme de métier libre 24h/24 en cas d'urgence durant l'hiver.

Après une expérience unique de 10 ans sur le marché, l'assurance habitation « House Assist » d'Europ Assistance fait le point sur les soucis domestiques pour lesquels le spécialiste de l'assistance est intervenu dans l'urgence et prodigue 10 conseils pour passer un hiver sans soucis domestiques.



EUROP ASSISTANCE S'ADAPTE À VOS BESOINS

Depuis la création d'Europ Assistance en 1963, le concept de l'assistance a évolué pour accompagner les changements de la société. L'objectif ? Se réinventer sans cesse pour répondre davantage aux besoins de ses clients. Et ce, dans les domaines de l'automobile, de la santé ou de l'aide à domicile, 24H/24 et 7 jours /7.

HOUSE ASSIST OFFRE UNE RÉPONSE EFFICACE AUX SITUATIONS D'URGENCE DOMESTIQUE

Saviez-vous que 9 Belges sur 10* craignent d'être confrontés soudainement à un problème de chauffage ou de plomberie, à un problème électrique ou de sécurisation de leur domicile, sans savoir à qui faire appel lorsque leur propre réseau n'est pas disponible ?

Afin de répondre à ce besoin essentiel, Europ Assistance lançait il y a 10 ans « House Assist 24H/24 », une assurance – encore unique à l'heure actuelle sous cette forme sur le marché – qui met immédiatement à disposition un réseau entier de professionnels, fiables et disponibles immédiatement et prêts à intervenir dans l'urgence lorsque vous avez un souci domestique urgent. Et ce, 24h sur 24 ! House Assist dépanne en cas de soucis domestiques de forte et faible envergure.

LES SOUCIS DOMESTIQUES LES PLUS FRÉQUENTS

Selon les cas d'urgence traités par Europ Assistance, les soucis domestiques les plus fréquents et pour lesquels une intervention immédiate est nécessaire sont les fuites de canalisation ou les sanitaires bouchés (> 20%), le manque de réseau pour trouver des professionnels pour les petits travaux (> 20%), la panne de chauffage ou la panne électrique (15 à 20%), la perte de clés ou une porte ou une fenêtre cassée mettant en péril votre sécurité (10 à 14%), l'aide suite à un sinistre grave dans votre habitation devenue inhabitable (>10%), l'aide suite au cambriolage d'une maison alors que vous êtes à l'étranger (>10%) .

*Enquête réalisée auprès de 1000 belges lors du lancement de House Assist



LES 10 CONSEILS D'EUROP ASSISTANCE POUR PRÉPARER VOTRE MAISON À L'HIVER

1. **Arbres et feuilles** : Veillez à nettoyer et à déboucher les gouttières et canalisations d'évacuation qui risquent de se boucher suite à la chute de feuilles mortes. Inspectez les arbres qui surplombent ou qui se trouvent à proximité de votre maison : les tempêtes d'automne ou de l'hiver pourraient entraîner la chute de branches qui risquent d'endommager votre toiture ou votre maison.
2. **Conduites d'eau** : Pensez à fermer et à vidanger les conduites d'eau qui se trouvent à l'extérieur avant les premiers gels et à isoler les conduites qui se trouvent à l'intérieur et à l'extérieur.
3. **Réserve de mazout** : Contrôlez la quantité de mazout qu'il vous reste afin de passer commande suffisamment à l'avance.
4. **Chauffage & entretien** : Faites procéder au contrôle et à l'entretien de votre installation de chauffage. L'entretien d'une installation au mazout est obligatoire chaque année. Pour les installations au gaz, la réglementation est régionalisée : l'entretien doit se faire tous les 3 ans à Bruxelles ou en Wallonie et tous les 2 ans si vous habitez en Flandre.
5. **Radiateurs** : N'oubliez pas de (faire) purger vos radiateurs.
6. **Cheminée** : Faites ramoner votre cheminée. L'entretien de la cheminée fait partie de l'entretien de votre installation de chauffage. Le ramonage sera aussi nécessaire si vous vous chauffez au bois. Vous éviterez ainsi tout risque d'incendie de cheminée et d'intoxication.
7. **Intoxication** : Contrôlez l'état de vos détecteurs de fumée et détecteurs de CO (monoxyde de carbone), et voyez s'il n'est pas utile d'en remplacer les piles. Des détecteurs d'incendie installés dans diverses pièces de votre habitation sont obligatoires en Flandre à partir du 1er janvier 2020.
8. **Air frais** : Veillez à ventiler régulièrement votre habitation, même par temps froid. Vous resterez en meilleure santé si vous vivez dans une habitation où l'air est renouvelé régulièrement. Vous arriverez aussi à chauffer plus facilement une pièce dans laquelle l'air est plus pur et moins chargé d'humidité. Astuce : ouvrez chaque jour une fenêtre pendant quelques minutes pour faire entrer l'air frais.
9. **Cambriolages** : Comme il fait sombre très tôt, l'automne et l'hiver sont des saisons propices aux cambriolages. Ne facilitez pas l'accès à votre habitation lorsque vous êtes absent et ne suscitez pas la convoitise en rendant visibles de l'extérieur des objets de valeur.
10. **Accès extérieur** : Veillez à disposer d'une petite réserve de sel afin de dégager l'accès de votre maison (et de votre trottoir) au cas où vous seriez surpris par la première chute de neige.